

NAO 2025 / La Direction se moque des salariés : il est temps de mettre des paillettes dans notre quotidien !

C'est avec un ressenti de mépris à l'égard des salariés que votre Syndicat Unifié /UNSA a choisi de **ne pas apposer sa signature** sur la proposition d'accord de la négociation obligatoire sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise 2025. Voilà le résultat de cette décevante NAO 2025...

Notre syndicat avait demandé :

AUGMENTATION GENERALE : une augmentation de 2.20% soit 1,5% en complément des 0,7 %.

FIDELISATION DES SALARIES

Demande de prime d'appartenance CEBPL : Une prime de 1500e au bout de 5 ans, 1500e au bout 15 ans, 1500e au bout de 25 ans, 1500e au bout de 35 ans, 1500e au bout de 40 ans.

REMUNERATION MINIMALE DES METIERS CŒURS (par ancienneté) :

	1 an	3 ans	7 ans	15 ans
GC	32000	34000	36500	39000
GCP	35000	37000	39000	40500
CAGP	38000	40000	43000	43500
CAPRO	39000	41000	43000	44500
DA	40000	42000	45000	46500
DAMM	44000	46000	49000	50500

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR :

Demande de 2000e de PPV au titre de 2025

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE :

Abonnement de l'employeur égal à 300% du montant de l'intéressement placé et épargné sur le PEE plafonné à 1500e.

PERCO : Transfert de 5 jours /an du CET vers le PERCO avec abondement de 50% de l'employeur

PRISE EN CHARGE DE LA MUTUELLE :

Augmentation de la prise en charge employeur de la mutuelle à 55%.

FRAIS DE REPAS ET D HOTEL : Report du budget non consommé pour la prise en charge du repas de midi d'une journée sur le forfait de remboursement du repas du soir de la même journée.

Hors région parisienne : Déjeuner : 20e, Diner : 30e, Hôtel : 130e

En région parisienne : Déjeuner : 25e, Diner : 35e, Hôtel : 180e

TICKETS RESTAURANT : Augmentation du ticket restaurant à 12,10e, avec une prise en charge de 60% employeur.

MAJORATION DE PRIME DE FIN DE CARRIERE :

Passage de l'indemnité de l'article du 80 bis du statut du personnel caisse d'épargne de 6 à 9 %.

MEDAILLE DU TRAVAIL : même montant pour toutes les médailles :1000e.

DON DE SANG : Une autorisation d'absence pour le salarié qui souhaite donner son sang

DEMANDE DE NEGOCIATION : Un accord sur le don de jours.

Avec 96 millions d'euros de résultat net et 3,4 milliards de capitaux propres pour l'année 2024,

Voici les grandes lignes que propose la Direction :

- Pas de complément à l'augmentation générale de 0,7% signé en NAO nationale par la SNE-CGC et la CFDT.
- Pas de prime de partage de la valeur.
- Un abondement de 255^e si le salarié verse 85^e dans son PEE.
- Un tableau de rémunération des métiers cœurs qui n'évolue pas.
- Un tableau de rémunération pour la banque digitale, mais avec une notion de maîtrise de l'emploi dans l'EAA.
- Même pas une petite augmentation de la prise en charge de la mutuelle ou des tickets restaurant qui ferait gagner en pouvoir d'achat.

En balance de notre signature, la Direction a mis sur la table 300Ke en plus des 600Ke initiaux qui augmenteraient l'enveloppe d'abondement. L'abondement induit un blocage des fonds pendant 5 ans. Nous souhaitons de l'argent MAINTENANT ! une enveloppe hors abondement pour l'intéressement aurait pesé dans la balance : chaque salarié pouvant décider s'il souhaite bloquer ou non cette somme.

Finalement, la Direction a supprimé les 300Ke supplémentaires (alors qu'elle pouvait le faire !) et revoit à la baisse les CESU pour les personnes en situation d'handicap, sans nous avoir alerté de sa position.

Malgré les apparences, cette négociation, très attendue par les salariés, n'est pas un sketch. Le porte-monnaie des salariés est leur quotidien, et ils voient leur pouvoir d'achat diminué chaque année, comme peau de chagrin.

La CEBPL doit investir également et prioritairement dans ses salariés, il ne faut pas oublier que c'est nous qui créons le PNB de l'entreprise.

Vos représentants : Lionel BOURVA, Alain CLODIC, Laurent CORBE, Marie-Laure CRENN, Arnaud LE POGAM, Alexandre MILLER, Michèle NOUVEL, Romuald ODILE – SYLVAND, Valérie PAVIC, Valérie RAULT.



Pour nous contacter : bretagne-pays-de-loire@syndicat-unifie.net
Sur internet <https://www.syndicat-unifie.net/>

Pour télécharger notre application,
Flashez ce QR Code

